



Ville de Rumilly
Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 14 mars 2024

➤ Arrêté municipal

Délégation de fonctions d'Officier d'état civil à un
Conseiller Municipal pour la célébration des
mariages

Nature : 5. Institutions et vie politique - 5.4 Délégation de fonctions

Arrêté n° 2024-007

Nos réf. : CD/AS/MPL

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VO les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT mon absence et l'empêchement de mes Adjoints le 27 avril 2024,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Monique BONANSEA, Conseillère Municipale, est déléguée pour exercer sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions d'Officier d'état civil pour célébrer les mariages du **samedi 27 avril 2024**.

Article 2 :

Le présent arrêté figurera au registre des arrêtés de la commune.

Ampliation en sera adressée à l'intéressée, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et Monsieur le Procureur de la République d'Annecy.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402254-20240314-2024-07ARR-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

Publication : 18/03/2024

Le Maire, Christian DULAC



Le Maire,

Christian DULAC

